

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE PROJET

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT SPORTIF RÉGIONAL

DSR **2020** **2021**

Date limite pour déposer :
1^{er} mars 2020

RLSSAGUENAYLACSTJEAN.COM
/SUBVENTION

PROJETS DE
DÉVELOPPEMENT

Date limite pour déposer : **1^{er} mars 2020**



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Admissibilité

L'association, le club, le répondant régional, l'organisme* ou la municipalité* doit remplir la demande pour:

- Organisation d'un événement d'envergure dans la région (provincial, national ou international);
- Projet d'initiation (nouveau territoire, nouvelle clientèle, nouvelle discipline);
- Projet de développement :
 - Création d'une association;
 - Développement du sport chez les filles;
 - Achat ou location d'équipement ou de matériel important;
 - Création ou amélioration d'infrastructure nécessaire;
 - Organisation d'une formation d'entraîneurs récréatifs.
- Création d'un poste de supervision (coordonnateur) pour les officiels ou entraîneurs.

**Demande pour les sports fédérés seulement*

Conditions

- Être **membre** du Regroupement loisirs et sports – Saguenay-Lac-Saint-Jean et avoir acquitté les frais au moment du **dépôt de la demande**;
- Être affilié à la fédération sportive ou en procédure;
- Respecter les critères du RLS et être conforme (dates limites, formulaire à retourner, facture, etc.);
- Réaliser le projet entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021;
- Remettre un rapport après le projet incluant un bilan financier, les pièces justificatives et une preuve de la visibilité accordée au RLS.
- Avoir un bilan financier équilibré à l'exception de l'organisation d'un événement d'envergure pouvant faire un surplus de $\leq 30\%$ en précisant son utilisation dans le formulaire de présentation du projet.

Dépenses admissibles *(Preuve obligatoire)

- Frais d'achat ou de location d'équipement ou de matériel;
- Frais de location d'un local, bâtiment;
- Frais pour la création ou l'amélioration d'infrastructure nécessaire;
- Frais liés à l'événement (arbitre, hébergement, repas bénévoles, vêtements bénévoles, etc.);
- Salaire d'un nouveau poste.

Montant

- Maximum de 500 \$ à 2 000 \$ par projet.

Modalité du versement

- 1^{er} versement : 75 % du montant dès que le projet est accepté et que le protocole est signé;
- 2^e versement : 25 % du montant dès que le rapport final ainsi que le bilan financier auront été envoyés et approuvés par le RLS.

Non admissible

- Frais liés aux athlètes ou aux entraîneurs pour une compétition ou un camp d'entraînement;
- Demande individuelle pour des frais de formation/déplacement pour entraîneurs et officiels (voir autres subventions); **Remarque** : Les frais pour une formation organisée par un club ou une association pour un groupe d'entraîneurs récréatifs sont admissibles.
- Club non-membre du RLS lors du dépôt de la demande;
- Autofinancement de moins de 51 %;
- Tous les événements en lien avec les Jeux du Québec;
- Formulaire rempli à la main.

Refus du versement

- Projet réalisant un surplus à l'exception de l'organisation d'un événement d'envergure pouvant réaliser un surplus de $\leq 30\%$ en précisant son utilisation dans le formulaire de présentation de projet;
- Projet de nature différente que celui déposé dans le formulaire de présentation de projet;
- Rapport incomplet.

****Important : Enregistrer le formulaire avant de le remplir****

1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

Nom :		Prénom :	
Rôle :			
Adresse :			
Ville :		Code postal :	
Téléphone :			
Courriel :			

2. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Nom de la fédération sportive à laquelle le demandeur est affilié :	
Nom de l'organisme soumettant la demande :	
Nom et prénom du président du club ou de l'association sportive :	
Téléphone du président :	
Adresse courriel du président :	

3. DESCRIPTION DU PROJET

À quel type de projet appliquez-vous ?

- Type 1 : Organisation d'un événement d'envergure dans la région
- Type 2 : Projet d'initiation
- Type 3 : Projet de développement
- Type 4 : Création d'un poste de supervision (coordonnateur)

Nom du projet :			
Lieu du projet :		Date de réalisation :	
		(devra avoir lieu entre le 1 ^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021)	

<p>Nature du projet :</p>	<p>Type 1 – Organisation d'un événement d'envergure dans la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Provincial; <input type="checkbox"/> National; <input type="checkbox"/> International. <p>Type 2 – Projet d'initiation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nouveau territoire; <input type="checkbox"/> Nouvelle clientèle; <input type="checkbox"/> Nouvelle discipline. <p>Type 3 – Projet de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Création d'une association; <input type="checkbox"/> Développement du sport chez les filles; <input type="checkbox"/> Achat ou location d'équipement ou de matériel important; <input type="checkbox"/> Création ou amélioration d'infrastructure nécessaire; <input type="checkbox"/> Organisation d'une formation d'entraîneurs récréatifs. <p>Type 4 – Création d'un poste de supervision :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pour les officiels; <input type="checkbox"/> Pour les entraîneurs.
<p>Montant total demandé (max. 2000 \$) :</p>	
<p>Description sommaire du projet (objectifs, personnes impliquées, retombées, etc.) :</p>	
<p>Description de l'utilisation de l'aide financière :</p>	
<p>Impacts dans la communauté :</p>	

Moyens pour accorder de la visibilité au RLS :	
Moyens utilisés pour promouvoir et publiciser le projet :	
Nombre de participants et/ou clubs touchés par le projet :	<i>Total :</i>
	<i>Régional :</i>
	<i>Provincial :</i>
	<i>International :</i>
	<i>Groupe d'âge des participants (approximatif) :</i>
Prévoyez-vous faire un surplus? <i>Note: Les projets doivent avoir un budget équilibré à l'exception de l'organisation d'un événement d'envergure (possibilité d'un surplus de ≤ 30%)</i> <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, précisez son utilisation:	

NOTES

Le montant maximum alloué pour un projet est de 500 \$ à 2000 \$;

Les projets retenus recevront un minimum de 500 \$, sauf si la demande est inférieure à ce montant;

Le 1^{er} versement : 75 % du montant dès que le projet est accepté et que le protocole est signé;

Le 2^e versement : 25 % du montant dès que le rapport final ainsi que le bilan financier auront été envoyés et approuvés par le RLS.

4. BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL

REVENUS

Implication de l'organisme porteur de projet		\$
Implication des collaborateurs (partenaires)		\$
Revenus divers (frais d'inscription, activités de financement)		\$
Commanditaires		\$
Subventions extérieures (précisez) :		\$
Autres (précisez) :		\$
Note : L'organisme doit assurer un autofinancement d'au moins 51 % des coûts du projet. Le montant (A) doit être > au montant (B)	Sous-total des revenus : (A)	\$
	Aide financière demandée (max. 2000 \$) : (B)	\$
Total des revenus escomptés : (A+B)		\$

DÉPENSES

Ressources humaines (coordination, administration, supervision, accompagnement)	\$
Frais de location de locaux, sites, équipements, matériel	\$
Frais d'assurance, d'autorisation et de permis	\$
Frais d'achat ou de location d'équipement	\$
Frais de création ou d'amélioration d'infrastructure	\$
Frais d'arbitrage	\$
Production de document	\$
Frais de communication, promotion, publicité, marketing	\$
Autres dépenses jugées pertinentes au projet (<i>détaillez</i>) :	\$
Total des dépenses :	\$

**** Important : Enregistrer le formulaire une fois complété ****

5. LISTE DE VÉRIFICATION DU DEMANDEUR

- Le formulaire de demande est acheminé au RLS avant le 1^{er} mars 2020;
- Le demandeur est membre du RLS et a acquitté les frais au moment du dépôt de la demande;
- Tous les critères d'admissibilités sont respectés;
- Le demandeur assure un autofinancement d'au moins 51 % des coûts du projet;
- Les pièces justificatives ainsi qu'une preuve de la visibilité accordée au RLS devront être remises avec le rapport final disponible sur le site internet du RLS. Aucun rappel ne sera fait.

Si vous ne répondez pas à toutes les conditions, votre demande sera rejetée avec la mention « Ne se conforme pas aux exigences du programme »

6. POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Communiquer avec le RLS et demander l'agente de développement en sport qui est responsable du Programme de soutien au développement sportif régional – DSR.

Alexandra Larouche, agente de développement en sport
Regroupement loisirs et sports - Saguenay-Lac-Saint-Jean
414, rue Collard Ouest
Alma (Qc) G8B 1N2
Tél. : (418) 480-2228 poste 223
Courriel : agent.sport@rls-sag-lac.org

7. RETOUR DU FORMULAIRE

Alexandra Larouche, agente de développement en sport

Courriel : agent.sport@rls-sag-lac.org
Tél. : (418) 480-2228 poste 223